

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 203-25 C

**Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens**

• date de convocation le 31 octobre 2025 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Marc Fleury
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Jacques Henriot
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 203-25 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens**

Thierry Repentin, président, rappelle que la Communauté d'agglomération est seule compétente sur son périmètre dans la conclusion de conventions de projet urbain partenarial (PUP).

Arbor&Sens projette de réaliser un ensemble immobilier résidentiel d'environ 11 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, représentant 150 logements sur la commune de Bassens.

Des ajustements ayant été apportés au programme d'équipements publics, il est proposé de conclure un avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial qui porte sur la mise à jour du coût du programme d'équipements publics :

Equipements créés	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT des études et travaux
Création d'un groupe scolaire avec augmentation de la capacité totale d'accueil de la commune de 65 enfants	Commune de Bassens	7 500 000 €
Réalisation d'un verger partagé	Commune de Bassens	50 800 €
Réalisation de la voie nouvelle dite « route de la Ferme »	Commune de Bassens	653 000 €
Réalisation d'un bassin de rétention	Communauté d'agglomération	423 000 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>8 626 800 €</b>

Le montant de la participation de Arbor&Sens sur le programme d'équipements publics au titre de la convention de projet urbain partenarial est porté à 687 238 € HT, soit une augmentation de 7 248 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

**Vu** la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

**Vu** la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion sur la commune de Bassens signée le 5 janvier 2021 et son avenant n° 1,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 2 octobre 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Sylvie Koska, Luc Berthoud, Gaëtan Pauchet ne prenant pas part au vote), décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion sur la commune de Bassens,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial,

**Article 3 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **203-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Bressieux CIS Promotion à Bassens
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34496H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34496H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025